

La régulation économique outre-mer

Le ministre des Outre-mer, Victorin Lurel, a présenté en Conseil des ministres du 5 septembre 2012 le projet de loi relatif à la régulation économique outre-mer. Ce texte vise à améliorer le fonctionnement de la concurrence dans les Outre-mer afin de lutter contre la vie chère. Il permet au gouvernement de prendre par décret des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail, afin de défendre l'intérêt des consommateurs. Il crée, pour les Outre-mer, une nouvelle infraction de concurrence destinée à réprimer les accords exclusifs d'importation, sauf lorsque l'opérateur pourra démontrer que cet accord est le seul moyen de faire bénéficier les consommateurs d'une économie de coût effective et véritable. Il permet aux collectivités territoriales de saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs. Il abaisse le seuil pour le contrôle des concentrations dans le commerce de détail en outre-mer, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m². Dans le secteur de la grande distribution Outre-mer, il dote l'Autorité de la concurrence du pouvoir d'adresser aux opérateurs des « injonctions structurelles ».

Le texte comprend par ailleurs diverses dispositions relatives à l'outre-mer. Il dispense notamment les collectivités territoriales des départements d'outre-mer, de Mayotte, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la participation minimale prévue par le code général des collectivités territoriales, au financement des projets dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage.

Le ministre a souligné que l'élaboration de ce texte a fait l'objet d'une vaste concertation ; concertation qui se poursuivra, notamment sous l'égide des préfets dans les différents territoires, jusqu'au début de la discussion parlementaire.

Le texte a été déposé le jour au Sénat où il sera examiné lors de la session extraordinaire à partir du 26 septembre 2012. Il sera discuté selon la procédure d'urgence par chaque assemblée.

Le texte est disponible sur : <http://www.senat.fr/leg/pj111-751.pdf>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Banque centrale européenne

Lors de sa réunion du 6 septembre 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de laisser ses taux d'intérêt directeurs inchangés. Par ailleurs, il a pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro. Dénommé *Outright Monetary Transactions* -OMT- (en français : « Opérations monétaires en prise ferme »), ce programme de soutien vise « à traiter les graves perturbations affectant les marchés des obligations d'État qui proviennent, en particulier, de craintes infondées sur la réversibilité de l'euro », afin de préserver une transmission appropriée de la politique monétaire ainsi que l'unicité de la politique monétaire dans la zone euro. Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Parallèlement, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

M. Draghi, Président de la BCE, a souligné lors de sa conférence de presse que « les indicateurs économiques font état d'une faiblesse persistante de l'activité économique sur le reste de l'année 2012, dans un contexte d'incertitude accrue. Au-delà du court terme, nous nous attendons à un redressement seulement très progressif de l'économie de la zone euro. (...) Les risques pesant sur les perspectives économiques de la zone euro sont considérés comme orientés à la baisse. Ils sont notamment liés aux tensions sur plusieurs marchés financiers de la zone euro et à leurs répercussions potentielles sur l'activité économique de la zone. (...) Les perspectives d'évolution des prix demeurent globalement équilibrées à moyen terme. »

Lutte contre le blanchiment

En 2011, Tracfin a reçu plus de 24 000 informations, en hausse de 19 % par rapport à 2010 et effectué 26 091 actes d'investigations (+72,6 %). Le Service a transmis 1 064 (+20 %) signalements dont 495 à l'autorité judiciaire dont 12 aux tribunaux des DOM. Tracfin met en évidence les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés à certains types d'opérations et de secteurs d'activité, notamment les sociétés de sécurité, le secteur de la restauration rapide, le marché de l'art ou les sociétés de formation professionnelle. Le rapport est disponible en téléchargement sur :

http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/tracfin/Publications/rapports_activite/RAVFTracfin_09082012.pdf

Epargne réglementée

Le ministre de l'Economie et des Finances, Pierre Moscovici, a présenté en Conseil des ministres du 22 août 2012 une communication relative au relèvement des plafonds du Livret A et du Livret de développement durable (LDD) ainsi que la réforme de l'épargne réglementée. Il propose une augmentation du plafond du Livret A de 25 % à 19 125 euros et le doublement de celui du LDD à 12 000 euros par voie d'un décret publié en septembre. Un second relèvement de 25 % du plafond du Livret A interviendra en fin d'année avec de nouvelles mesures pour réformer l'épargne réglementée et ses emplois.

Publications IEDOM

Les rapports annuels 2011 (Edition 2012) de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont disponibles, gratuitement, en téléchargement sur notre site Internet (www.iedom.fr).

Nomination

M. Jean-Paul Chifflet, directeur général du Crédit agricole SA, a été nommé président de la Fédération bancaire française (FBF), à compter du 1^{er} septembre 2012 pour une durée d'un an, en remplacement de M. Frédéric Oudéa.

SUIVI DE PLACE ET ACTIVITES DE L'INSTITUT



Parution des rapports annuels 2011 de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Les rapports annuels de l'IEDOM 2011 (Edition 2012) de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont été publiés ce vendredi 7 septembre. Ces documents proposent en respectivement 89 et 93 pages une analyse des principales évolutions économiques et sociales de ces collectivités durant l'année écoulée.

Comme toutes les publications de l'IEDOM, ces rapports sont librement téléchargeables sur le site internet de l'Institut : <http://www.iedom.fr>

Enquête de conjoncture bancaire et financière

Au regard des résultats de l'enquête de conjoncture menée par l'IEDOM auprès des dirigeants des banques locales au mois d'août, l'activité bancaire devrait connaître une évolution contrastée au 3ème trimestre 2012.

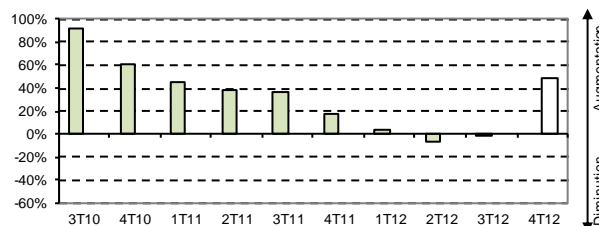
Concernant les octrois de crédits, le financement de l'habitat et de la consommation des particuliers est bien orienté, en revanche les crédits aux entreprises s'inscrivent en léger repli. La collecte des dépôts est également moins dynamique.

Le produit net bancaire devrait cependant croître à un rythme plus soutenu grâce au développement des commissions. En revanche, le résultat net de la place bancaire locale s'inscrirait en baisse en raison d'une nouvelle dégradation des charges d'exploitation et du coût du risque, toutefois moins marquée qu'au trimestre précédent.

Les dirigeants des établissements de crédit anticipent une réelle progression de leurs indicateurs en fin d'année 2012, en dépit d'un environnement économique jugé plus dégradé. L'activité de crédit aux entreprises connaîtrait un net rebond et le financement des particuliers resterait bien orienté, bien qu'à un rythme amoindri. En parallèle, la collecte de dépôt s'annonce en nette augmentation.

Le produit net bancaire et le résultat de la place bancaire locale devraient également s'inscrire en amélioration.

Crédits d'équipement aux entreprises



Reprise en demi-teinte de l'activité économique en 2011 selon les comptes rapides CEROM

Selon les derniers comptes économiques rapides CEROM, la reprise amorcée en Guadeloupe en 2010 se poursuit en 2011. Le PIB régional augmente de 1,3 % sur l'année. Toutefois, le ralentissement est net par rapport à 2010 où il connaissait une progression deux fois plus rapide. En 2011, la croissance en Guadeloupe est légèrement inférieure à celle enregistrée en Métropole (+1,7 %), et un peu supérieure à celle mesurée en Martinique (+1,0 %).

La nette augmentation des exportations, la progression de la dépense touristique et la bonne tenue de la consommation des ménages sont les principaux déterminants de la croissance. En revanche, l'investissement s'essouffle, après avoir été un des moteurs de la reprise en 2010.

L'étude est disponible sur le site du partenariat [CEROM](#).

Publication du rapport annuel Outre-mer 2011 de l'Agence française de développement

L'Agence française de développement (AFD) a publié son rapport annuel d'activité sur l'Outre-mer. L'AFD a consacré 1,1 milliard d'euros aux investissements réalisés en Outre-mer en 2011, via les collectivités et le secteur privé. En Guadeloupe, 92 millions d'euros ont été accordés, soit une hausse de 3,5 % par rapport à 2010.

Le rapport est disponible sur le site de [l'AFD](#).



Les entreprises de Guadeloupe

L'Insee a publié fin juillet une étude intitulée « Entreprises de Guadeloupe : sept sur dix ont passé le cap des trois ans ». Selon les résultats, sur les 1 700 entreprises créées au premier semestre 2006, 91 % survivent la première année et 67 % sont pérennes trois ans après (contre 68 % à la Martinique et 66 % en France métropolitaine). Toutefois, par rapport à la génération 2002, la survie des entreprises a baissé de cinq points. Dans les deux principaux secteurs de création que sont le commerce et la construction, le taux de survie baisse respectivement de onze et six points.

Les entreprises créées au premier semestre 2006 employaient 2 500 personnes au démarrage de leur activité, dont 860 salariés. Après trois ans, celles toujours actives emploient 2 300 personnes, soit 90 % de l'effectif initial.

Les résultats complets sont disponibles sur le site de [l'Insee](#).

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Relèvement des plafonds du Livret A et du Livret de développement durable

Le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a annoncé le 22 août une augmentation du plafond du Livret A de 25 % à compter du 1^{er} octobre (à 19 125 €) et le doublement de celui du Livret de développement durable (LDD), porté à 12 000 €. Avec l'épargne supplémentaire ainsi collectée, le gouvernement espère porter à 150 000 par an la construction de logements sociaux dès 2013, contre 110 000 en 2011. Un deuxième relèvement de 25 % pour le Livret A devrait intervenir en fin d'année 2012, accompagné de mesures de réforme de l'épargne réglementée.

Hausse atténuée des prix du carburant

L'arrêté préfectoral relatif au prix des hydrocarbures entré en vigueur le 11 septembre fixe pour la Guadeloupe le prix de vente au détail des carburants à 1,62 € pour l'essence (+2 centimes), 1,44 € pour le gazole (stable), et 21,95 € pour la bouteille de gaz de 12,5 kg (+68 centimes). La baisse annoncée de 6 centimes, prise en charge sur une durée de 3 mois par la Région (3 centimes), la SARA (2 centimes), les gérants des stations service (0,6 centime) et les compagnies pétrolières (0,4 centime), ne compense pas intégralement la hausse de 6 à 8 centimes qui serait intervenue selon les critères habituels.

Accord sur le microcrédit social

Les élus pointois et les représentants de la Caisse régionale du crédit agricole ont signé le 29 août un accord relatif à la mise en place d'un microcrédit social personnel, permettant aux familles qui n'ont pas accès aux circuits ordinaires de crédit de faire face aux aléas de la vie. Le montant du crédit sera compris entre 500 à 3 000 euros, avec un taux de 4 %, remboursable sur une période de 12 à 48 mois.

Convention entre la Chambre des métiers et la Caisse d'épargne

La Chambre des métiers de Guadeloupe et le directeur régional de la Caisse d'épargne aux Antilles, Loïc Laurent, ont scellé le 26 juillet un partenariat visant à faciliter l'accès au crédit et les relations bancaires pour les artisans. La Chambre des métiers élargit ainsi son offre de services en matière de soutien au financement des petites entreprises.

Un successeur au dispositif Scellier

Le dispositif Scellier – qui permet depuis 2009 aux investisseurs achetant un logement pour le louer de bénéficier d'une réduction d'impôts et doit prendre fin en 2012 – devrait être remplacé par un nouveau dispositif inclus dans le projet de loi des finances 2013, qui sera présenté le 26 septembre. Ce dispositif aurait une orientation plus sociale : les conditions inhérentes aux loyers devraient être plus restrictives pour les propriétaires et déterminées selon un zonage différent, plus restreint et défini par l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) et l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap). Le plafond d'investissement serait également réduit.

Démographie et migrations dans les RUP

L'Institut national d'études démographiques (INED) a présenté un rapport, commandé par la Commission européenne, sur « Les tendances démographiques et migratoires dans les régions ultrapériphériques (RUP) ». Cette étude analyse les spécificités démographiques, mais aussi en matière d'emploi, de santé ou encore d'éducation des 8 RUP (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique, Réunion et Saint-Martin). Les auteurs relèvent que les Antilles, dont le taux de fécondité est proche de la moyenne nationale, auront au cours des deux prochaines décennies à relever le défi de la dépendance lié à un vieillissement rapide de leur population, associé à une insertion toujours difficile des jeunes actifs.

Cette étude de 250 pages est disponible sur le [site](#) de la Commission européenne.

Élection de la présidente de la Région

Josette Borel-Lincertin, élue par 33 voix sur 38, remplace Victorin Lurel à la présidence de la Région Guadeloupe.

ACTUALITE REGIONALE

Report du vote du budget 2012 à Saint-Martin

Pour le premier Conseil territorial de la rentrée, les élus saint-martinois se sont penchés le 6 septembre sur l'avis de la Chambre territoriale des comptes (CTC) relatif au budget primitif 2012, qui présente un déséquilibre de 28 millions d'euros. La CTC demandait au Conseil de rectifier ce budget dans un délai d'un mois, en adoptant une série de mesures préconisées par l'avis. Parmi les recommandations figurent le doublement du taux de la TGCA, ce qui permettrait des recettes supplémentaires de l'ordre de 5M€ en année pleine, et la hausse de la taxe sur les carburants (actuellement de 6 centimes par litre). Les élus ont souhaité reporter le vote du budget primitif 2012 afin de réfléchir à d'autres solutions de rééquilibrage.

Mise au norme de l'aéroport Gustave III

L'aéroport de Saint-Barthélemy doit recevoir sa certification de sécurité aéroportuaire de la part de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) dans le courant du mois de septembre. Ce processus viendra clore le travail de mise en conformité aux normes de l'aviation civile, démarré il y a bientôt 18 mois, et qui a concerné à la fois l'homologation de la piste et des infrastructures, et celle des procédures. La mise aux normes répond à une obligation légale, suite à l'arrêté ministériel de mars 2011, et concerne tous les aéroports enregistrant un trafic de plus de 100 000 passagers pendant trois ans.

Projets de recomposition du paysage aérien régional

Après l'annonce de l'abandon des rotations régionales d'Air Caraïbes au départ des Antilles, la compagnie Free Dom Airlines, issue de la société interrégionale French Airlines (INFRA) composée de pilotes transfuges d'Air Caraïbes et soutenue par les conseils régionaux de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane a manifesté son intérêt pour reprendre cette activité. La compagnie entend changer de stratégie par rapport à son prédécesseur en proposant des tarifs à bas prix. Ce positionnement tarifaire a également été retenu par la compagnie XL Airways, qui a annoncé en juillet le lancement de liaisons au départ de la métropole et à destination des Antilles à 399 Euros TTC dès décembre prochain.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	LES INDICATEURS DE REFERENCE			Données brutes	Var. % mensuelle	Glissement annuel
Prix <i>(Source : INSEE)</i>	Indice des prix à la consommation	Guadeloupe	Juillet 2012	128,2	0,1 %	2,2 %
	<i>(base 100 en 1999)</i>	France entière		125,8	-0,4 %	1,9 %
Chômage <i>(Source : DIECCTE)</i>	Demandeurs d'emploi de catégorie (DEFM A)		Juillet 2012	58 960	2,1 %	4,9 %
Commerce extérieur <i>(Source : Douanes)</i>	Exportations - (en M€)		Juin 2012	16,1	-	-
			<i>Cumul à fin juin</i>	91,8	-	-30,1 %
	Importations - (en M€)		Juin 2012	211,5	-	-
			<i>Cumul à fin juin</i>	1 277,3	-	-4,6 %
Créations d'entreprises <i>(Source : INSEE)</i>	Nombre d'entreprises créées		Août 2012	309	-	-31,0 %
			<i>Cumul à fin Août</i>	3 368	-	-10,4 %

	LES INDICATEURS DE VULNERABILITE			Données brutes	Var. % mensuelle	Glissement annuel	
Ménages <i>(Source : IEDOM)</i>	Personnes physiques en interdit bancaire		Août 2012	21 025	-0,1 %	-1,9 %	
	Retraits de cartes bancaires		<i>Cumul à fin Août</i>	3 409	-	-4,1 %	
	Nombre de dossiers de surendettement déposés		<i>Cumul à fin juillet</i>	177	-	-22,4 %	
Entreprises <i>(Source : IEDOM)</i>	Incidents de paiement sur effet		- Montant en milliers €	Août 2012	4 523	-	123,1 %
				<i>Cumul à fin Août</i>	19 316	-	61,9 %
			- Nombre	Août 2012	126	-	-6,0 %
				<i>Cumul à fin Août</i>	1 035	-	1,6 %

	LES INDICATEURS SECTORIELS			Données brutes	Var. % mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire <i>(Source : Aéroport Pôle Caraïbe)</i>	Nombre de passagers aéroportuaires - (entrées + sorties)		Juillet 2012	197 322	-	-3,7 %
			<i>Cumul à fin juillet</i>	1 202 879	-	1,8 %
Trafic maritime <i>(Source : Port autonome)</i>	Trafic net de marchandises (tonnes)		Juillet 2012	395 770	-	53,1 %
	Nombre de passagers portuaires (entrées + sorties)		Juillet 2012	76 591	-	1,8 %
Immatriculations <i>(Source : Préfecture)</i>	Immatriculations de véhicules neufs		Août 2012	1 211	-16,4 %	1,9 %
Construction <i>(Source : Ciments Antillais)</i>	Ventes de ciment (tonnes)		Juillet 2012	17 504	-17,3 %	2,2 %
	<i>Cumul annuel</i>			163 895	-	8,0 %

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,75%	11/07/2012
Taux de la facilité de prêt marginal	1,50%	11/07/2012
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	11/07/2012

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/11)				
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2011	0,38%	JO du 03/02/11	2,25%	2,25%	2,75%	2,50%	1,50%

* hors prime d'Etat

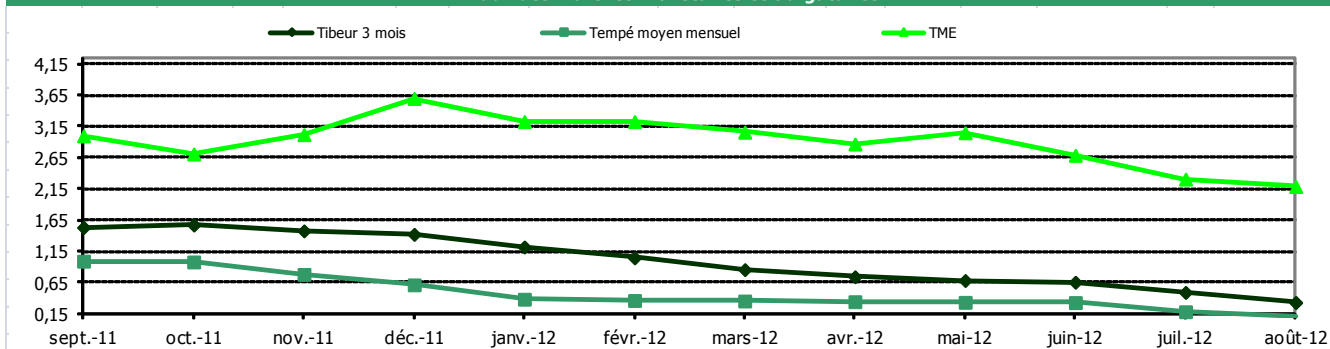
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Août 2012)			
Mai	Juin	Juillet	Août	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,3370%	0,3333%	0,1864%	0,1104%	0,1320%	0,3340%	0,6080%	0,8790%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Mai	Juin	Juillet	Août	Mai	Juin	Juillet	Août
2,79%	2,69%	2,31%	2,19%	2,99%	2,89%	2,51%	2,39%

Taux de l'usure (applicable au troisième trimestre 2012)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	
Prêts immobiliers		Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 6 000 €	11,23%
Prêts à taux fixe	6,36%		
Prêts à taux variable	5,81%		
Prêts-relais	6,32%		
Autres prêts		Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,25%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	9,01%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires	19,24%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	4,63%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 €	16,40%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	6,20%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	16,88%	Découverts en compte (1)	13,53%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 €	14,04%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,01%
		Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
		Découverts en compte (1)	13,53%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

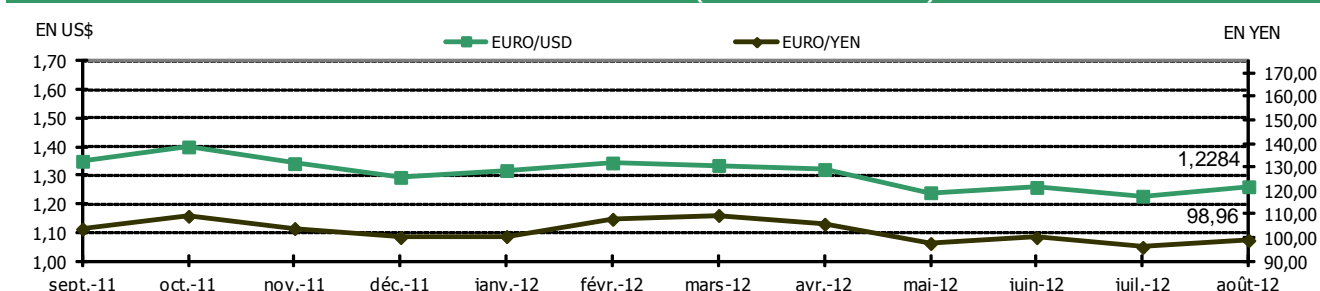
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2611	EURO/ZAR (Afrique du sud)	10,6152	EURO/SRD (Surinam)	4,14970
EURO/JPY (Japon)	98,9600	EURO/BWP (Botswana)	9,76310	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,25090
EURO/CAD (Canada)	1,2487	EURO/SCR (Seychelles)	16,4101	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,3622
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,79530	EURO/MUR (Maurice)	38,2902	EURO/BBD (La Barbade)	2,51500
EURO/SGD (Singapour)	1,5746	EURO/BRL (Brésil)	2,5804	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,03000
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,7806	EURO/VEF (Vénézuéla)	5,40050	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2870,1869	EURO/XCD (Dominique)	3,3952	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : C. APANON

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de Dothémare - 97139 - Les Abymes

Achevé d'imprimer le 12 septembre 2012 - Dépôt légal : septembre 2012 -ISSN 1240-3806